PROJET DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

DE LA COMMUNE DE LA CADIERE D'AZUR

La programmation du budget 2024 intervient dans un contexte financier défavorable et incertain. D'une part, l'objectif de réduction du déficit et la dette publics a pour conséquence un affaiblissement continu du soutien de l'Etat, de nos financeurs et de notre autonomie financière. La dotation globale de fonctionnement a été plus que divisée par deux en 10 ans. Nous dépendons de la croissance de ses recettes fiscales, dont une partie de plus en plus importante de TVA qui dépend de la conjoncture économique. Elle n'est donc pas garantie dans le temps. Enfin, la commune, comme l'ensemble des collectivités, pourrait être mise à contribution pour réduire ses dépenses sous le niveau de l'inflation, selon les termes de la prochaine loi de programmation des finances publiques, même si les modalités de mise en œuvre restent à préciser. D'autre part, le maintien de l'inflation pèse sur nos coûts de fonctionnement. Depuis 2021, les dépenses d'énergie ont augmenté et les revalorisations successives des salaires des agents publics décidées par l'État pour contrer la perte de pouvoir d'achat, dont la révision de 1,5% du point d'indice appliquée depuis juillet dernier ne s'est pas accompagnée d'une révision de nos dotations et ressources, alors que la masse salariale représente plus de la moitié de nos dépenses courantes.

UN CONTEXTE MACROECONOMIQUE DÉFAVORABLE

1. Une croissance faible et une inflation persistante Après le rebond post-covid en 2022, la croissance française en 2023 s'est essoufflée : +1% contre +2,5% l'an dernier. Elle devrait sensiblement se renforcer en 2024 selon les estimations du Gouvernement (+1,4%), mais ces prévisions sont jugées optimistes par le Haut Conseil des Finances Publiques. En tout état de cause, la croissance serait limitée, sous la barre des 2%, jusqu'en 2027
 L'inflation devrait rester élevée en 2024 à +2,6%, soit au-delà de la cible de +2% de la Banque Centrale européenne. Elle paraît cependant en cours de normalisation, après le pic de 2022. L'inflation volatile diminuerait compte tenu de la stabilisation des prix de l'énergie, après 3 années de forte hausse. L'inflation sous-jacente diminuerait également du fait du ralentissement des prix des produits alimentaires et manufacturés.

 Cette hausse très rapide des prix affecte les dépenses courantes de la Ville dont certains achats courants (marché de restauration des crèches et des écoles, dépenses énergétiques, achats de papier) et les salaires des agents qui ont bénéficié de plusieurs mesures nationales de revalorisation pour en compenser les effets. Toutefois, l'inflation se répercute aussi sur ses recettes car les bases de taxe foncière dépendent de l'évolution des prix. La loi prévoit que les locaux d'habitation sont réévalués chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix harmonisés à la consommation (IPCH) enregistré entre novembre de l'année n-2 et n-1. En 2023, ces bases ont ainsi progressé de 7,1%. En 2024, l'évolution serait de +3,9%, en concordance avec le ralentissement de l'inflation. Pour assurer un retour à la stabilité des prix, les banques centrales ont entamé un cycle de resserrement des politiques monétaires.

2. Un objectif de redressement des comptes publics mais une mise à contribution des collectivités selon des modalités à préciser Les interventions de l'État auprès des acteurs économiques pour atténuer les chocs successifs depuis 2020 (COVID, prix de l'énergie) et une politique structurelle de réduction des impôts ont creusé la dette et les déficits publics, au-delà des normes européennes (3% du PIB pour le déficit et 60% du PIB au plus pour la dette publique).
 En 2022, le déficit public atteint 4,8%, celui-ci étant principalement imputable à l'Etat. La dette publique représente plus de 110% du PIB ; moins de 10% de cette dette dépend des collectivités (9,3%). L'État s'est fixé pour objectif le retour à des comptes publics normalisés. Le déficit reviendrait sous la barre des 3% du PIB et le ratio de dette publique devrait s'améliorer à

108,3%. Les collectivités sont associées à cette trajectoire de redressement. Le projet de loi de programmation des finances publiques prévoit : - Une réduction des dépenses des collectivités en volume, c'est-à-dire une progression à un rythme inférieur à celui de l'inflation (-0,5% en fonctionnement chaque année de 2024 à 2027 ; -0,3% en moyenne annuelle en investissement) - Une réduction de l'endettement en volume en 2026 et 2027 (progression inférieure à l'inflation de 1,9% en 2026 et 1% en 2027). A ce stade, l'État ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect de ces objectifs. Les collectivités seront associées à la maîtrise des dépenses publiques au sein d'un Haut Conseil des Finances Publiques Locales instauré en septembre dernier. Cette instance réunit des membres du Gouvernement, de la Cour des Comptes, des Assemblées ainsi que des représentants des collectivités locales.

UNE PROGRESSION CONTRASTÉE DES RECETTES : ENTRE MODERATION FISCALE ET TARIFAIRE, RALENTISSEMENT DES DROITS DE MUTATION ET AFFAIBLISSEMENT DE LA DGF

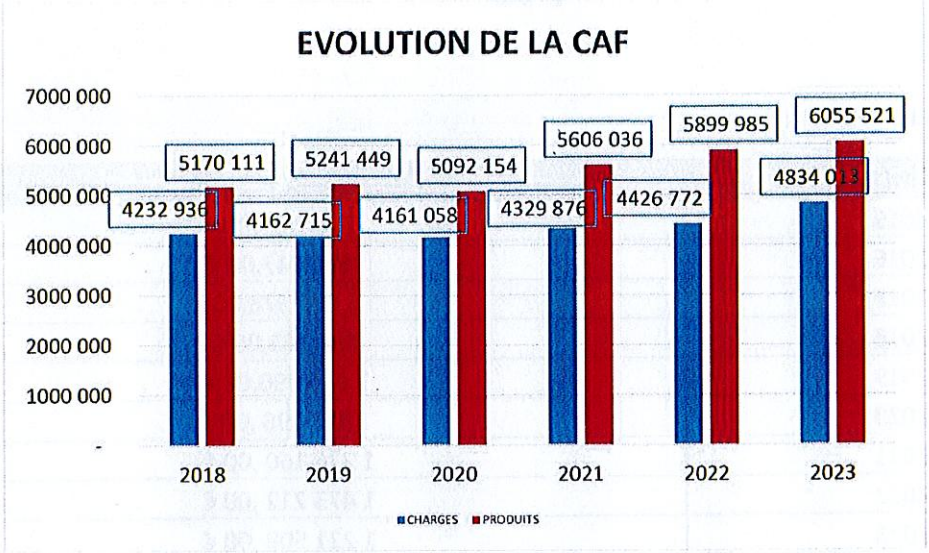
1. Fiscalité directe : pas d'augmentation du taux de la taxe foncière mais une revalorisation réglementaire des bases décidée par l'Etat. On rappellera que les villes ont perdu la maîtrise de la fiscalité pesant sur les entreprises, transférée aux intercommunalités, et de la taxe d'habitation sur les résidences principales au nom de la sauvegarde du pouvoir d'achat des ménages. Seul le taux de la taxe foncière reste fixé par les communes. A noter que le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une exonération de taxe foncière pour les logements sociaux anciens qui ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique améliorant significativement leur performance de consommation. L'Etat ne prévoit pas de compensation pour cette perte de recettes.

2. Les droits de mutation pourraient encore diminuer Les droits de mutation sont par nature volatiles car ils dépendent de l'état du marché immobilier. Ces recettes ont été très dynamiques à la fin de la crise du COVID : En 2023, l'estimation est de l'ordre de 611 000 €, reflet du ralentissement observé sur le marché immobilier avec des conditions de financement beaucoup plus restrictives. Il est difficile d'estimer avec précision cette recette de fiscalité : le marché a entamé un mouvement de correction à la baisse des prix qui pourrait améliorer la fluidité des transactions. Dès lors, les recettes ont été prudemment estimées à 400 000 € au budget 2024.

3. Les autres recettes des services connaîtront une progression modérée.

4. La dotation globale de fonctionnement continue à fléchir La dotation globale de fonctionnement (DGF), c'est-à-dire le reversement par l'État d'une partie des recettes fiscales nationales aux collectivités locales, a connu une érosion continue depuis 2010 : contribution au redressement des finances publiques sur la période 2014-2017 et écrêtement régulier de la dotation forfaitaire pour abonder les dotations de péréquation : dotation de solidarité urbaine et de solidarité rurale (DSU et DSR). En 2023, l'État avait suspendu l'écrêtement de la dotation forfaitaire grâce à un abondement exceptionnel de l'enveloppe de DGF de 320 M€.
Pour 2024, l'Etat a décidé d'augmenter, à titre exceptionnel, l'enveloppe consacrée à la DGF de 223 M€ mais une grande partie de cette augmentation (190 M€) est destinée à financer des enveloppes de péréquation.

SITUATION DE LA COMMUNE :



Rappel de la population INSEE:

01/01/2017	5599 habitants
01/01/2018	5583 habitants
01/01/2019	5635 habitants
01/01/2020	5648 habitants
01/01/2021	5662 habitants
01/01/2022	5672 habitants
01/01/2023	5647 habitants
01/01/2024	5701 habitants

- **FINANCIERE :**

Quelques ratios établis au 31/12/ 2023

	Moyenne en € Commune/habitant 2023	Moyenne nationale même strate en € Commune/habitant 2023
Encours de la dette (1 923 389 €)	340	757
Annuité de la dette (215 891 €)	39.68	97
CAF (épargne courante permettant le financement de l'investissement)	220	210

Autofinancement

ANNEES	AUTOFINANCEMENT
2015	943 985,00 €
2016	608 047,00 €
2017	1 020 978,00 €
2018	936 163,00 €
2019	1 035 990,00 €
2020	931 096 ,00 €
2021	1 276 160 ,00 €
2022	1 473 212 ,00 €
2023	1 221 508 ,00 €

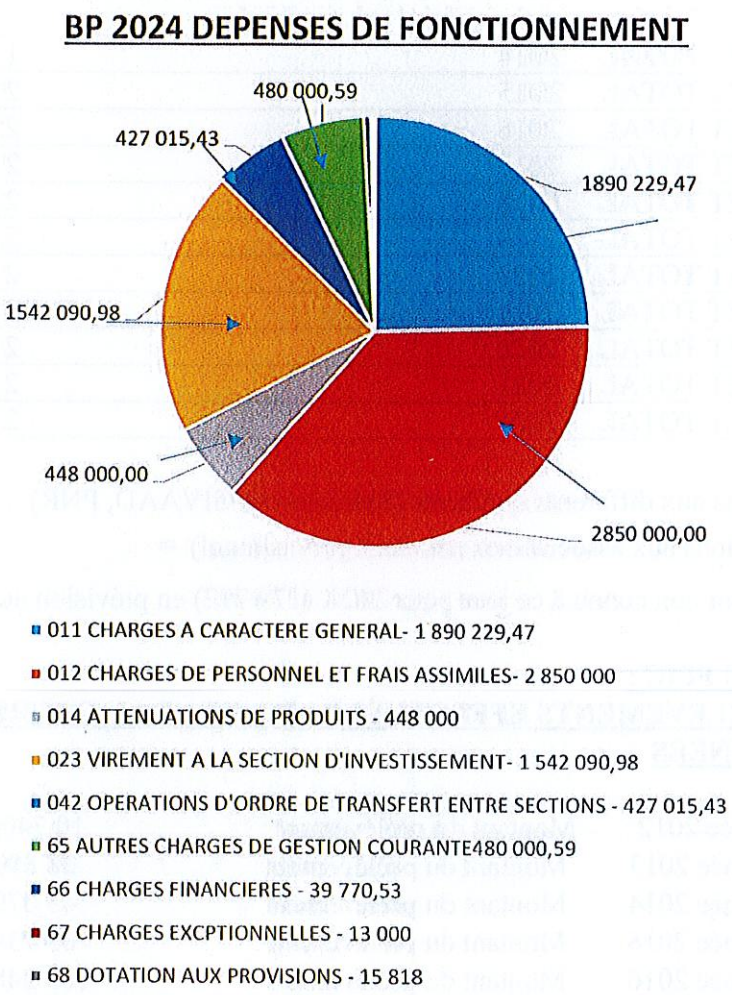
LES ORIENTATIONS POUR 2024 :

Dans un contexte difficile il convient de poursuivre le volontarisme de la commune et ce notamment sur les points suivants :

- Ne pas augmenter la pression fiscale ;
- Maitriser les dépenses de fonctionnement ;
- Maintenir un taux élevé d'investissement tout en assurant un entretien régulier du patrimoine tout en maitrisant l'endettement très correct de la commune ;
- Conserver un taux d'autofinancement élevé qui reste un bon indicateur de la santé financière de la commune. Il à noter que malgré les nouvelles charges pesant sur les collectivités notre commune a su garder, durant les 3 dernières années, un taux d'autofinancement élevé ;
- Maintenir les actions en faveur de la jeunesse (écoles, centre de loisirs, espace jeunes, sport, aires de jeux) ;
- Continuer la dynamique engagée en faveur du développement durable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES PREVISIONS DES DEPENSES DE 2024 S'ELEVENT A ≃ 7 705 925€



Augmentation des charges de gestion 13.54 % en prévision de dépenses liées à la reprise d'animations, à la forte augmentation de l'énergie et au retour de l'inflation.

Les dépenses de personnel et les charges assimilées connaissent une hausse d'environ 8.50 % par rapport au total voté en 2023 (glissement - vieillesse - technicité = avancements d'échelon mais aussi :

- Assurance statutaire pour le personnel (nouvelle forte augmentation en 2024) ;
- Augmentation du point d'indice (répercussion sur une année pleine) ;

- Retour d'agents rémunérés à plein temps.
- Recensement
- Prime pouvoir d'achat
- Gipa

Effectif au 1er Janvier 2024 :

48,50 (ETP) titulaires, 3 contractuels,

PREVISIONS BUDGETAIRES DES 10 DERNIERES ANNEES

BUDGET TOTAL	2014	1 970 000 €
BUDGET TOTAL	2015	2 030 000 €
BUDGET TOTAL	2016	2 130 000 €
BUDGET TOTAL	2017	2 245 000 €
BUDGET TOTAL	2018	2 210 000 €
BUDGET TOTAL	2019	2 297 000 €
BUDGET TOTAL	2020	2 362 000 €
BUDGET TOTAL	2021	2 410 000 €
BUDGET TOTAL	2022	2 510 000 €
BUDGET TOTAL	2023	2 620 000 €
BUDGET TOTAL	2024	2 850 000 €

- Contributions aux différents syndicats (Symielecvar, SIVAAD, PNR) 168 300 €
- Les subventions aux associations (montant prévisionnel) ≃ 135 000 €
- FPIC montant non connu à ce jour pour 2024. (174 792) en prévision au BP 2024).

EVOLUTION DU FPIC :
BILAN DES PRELEVEMENTS EFFECTUÉS PAR L'ETAT AU COURS DES 11 DERNIERES ANNEES

1ère année 2012	Montant du prélèvement	10 740,00 €
2ème année 2013	Montant du prélèvement	28 899,00 €
3ème année 2014	Montant du prélèvement	45 679,00 €
4ème année 2015	Montant du prélèvement	63 734,00 €
5ème année 2016	Montant du prélèvement	105 248,00 €
6ème année 2017	Montant du prélèvement	134 977,00 €
7ème année 2018	Montant du prélèvement	136 517,00 €
8ème année 2019	Montant du prélèvement	134 981,00 €
9ème année 2020	Montant du prélèvement	140 562,00 €
10ème année 2021	Montant du prélèvement	122 182,00 €
11me année 2022	Montant du prélèvement	123 527,00 €
12me année 2023	Montant du prélèvement	127 724,00 €
Total payé par la commune :		**1 174 770 €**

Mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées selon divers critères, les principaux étant :

- Le potentiel financier par habitant
- Le potentiel fiscal par habitant
- Le revenu par habitant.

PRELEVEMENT POUR LOGEMENTS SOCIAUX

L'arrêté préfectoral du 20 /12/2023 2017 a fixé le taux de majoration à 100.00 %.

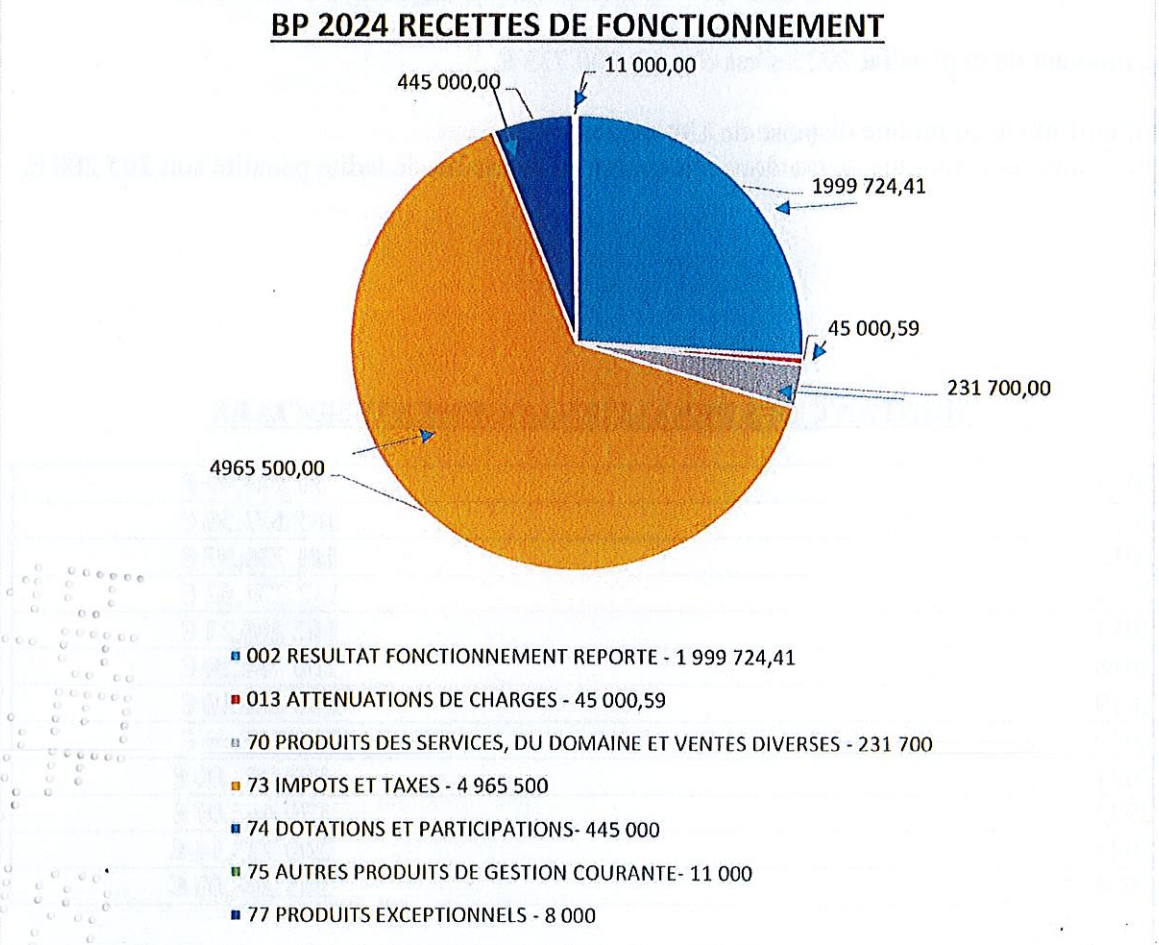
Le montant de la pénalité 2023 s'est élevé à 200 733 €.

Aujourd'hui la commune dispose de 134 logements sociaux.
Cette année la commune devra donc s'acquitter de la totalité de ladite pénalité soit 205 208 €.

MONTANT DES PENALITES LOGEMENTS SOCIAUX

2013	81 948,49 €
2014	105 877,50 €
2015	181 730,97 €
2016	132 274,62 €
2017	162 246,21 €
2018	200 784.20 €
2019	200 262.00 €
2020	204 868.00 €
2021	192 953.00 €
2022	179 467.00 €
2023	200 733,14 €
2024	205 208,00 €

LES PREVISIONS DES RECETTES DE 2024 S'ELEVENT A ≃ 7 705 925 €



LA FISCALITE :

La Municipalité n'a pas augmenté les taux d'imposition des taxes foncières depuis de nombreuses années. Malgré les efforts consentis sur les dépenses, les prévisions des recettes fiscales basées sur l'évolution naturelle et sur la revalorisation des bases d'imposition, donne un produit prévisionnel de :

4 218 000 €

La fiscalité ne subira pas d'augmentation malgré le montant total prélevé au titre de la loi SRU.

Taux en 2024

Foncier bâti	37,44 %
Foncier non bâti	66,10 %

Dégrèvement de la taxe d'habitation :

A compter de 2023, la taxe d'habitation est supprimée. .(hormis pour les résidences secondaires).

Depuis l'année 2020 nous n'avons plus la maitrise du taux sur la TH et son montant est figé.

La commune a de nouveau la maitrise des taux sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

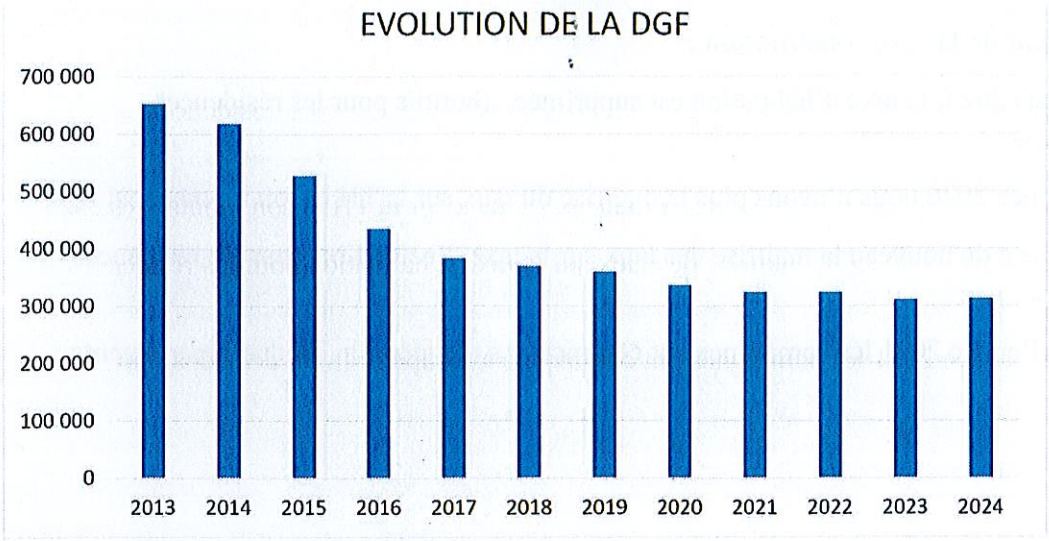
A partir de l'année 2021 les communes ont commencé à récupérer la TF des départements.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) :

EVOLUTION DE LA DGF

ANNEES	MONTANT en €
2013	652 803
2014	618 381
2015	527 795
2016	435 427
2017	382 702
2018	369 412
2019	360 166
2020	336 848
2021	324766
2022	324 536
2023	311 397
2024	313 620

DGF – 51.95 % (chiffre de 2024 par rapport à celui de 2013) 313 620 € de prévision au BP 2024 (chiffres AMF)



LES AUTRES RECETTES :

Les autres recettes sont bien sûr impactées par la crise économique.

L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume d'abord :
En 2019 elle était de 105 004 €.

Pour 2020 elle était de 71 439 € puisque les frais du pluvial seront déduits de ladite dotation.

Pour 2021 elle était de 65 975 € puisque les frais du pluvial seront déduits de ladite dotation.

Pour 2022 elle a été de 68 983 €.

Pour 2023 elle a été de 68 983 €.

60 000 € ont été prévu cette année.

La taxe sur l'électricité sera quasiment identique à celle de 2023.

La prévision pour la taxe additionnelle aux droits de mutation est de 400 000 € la réalisation pour 2023 a été de 614 155 €.

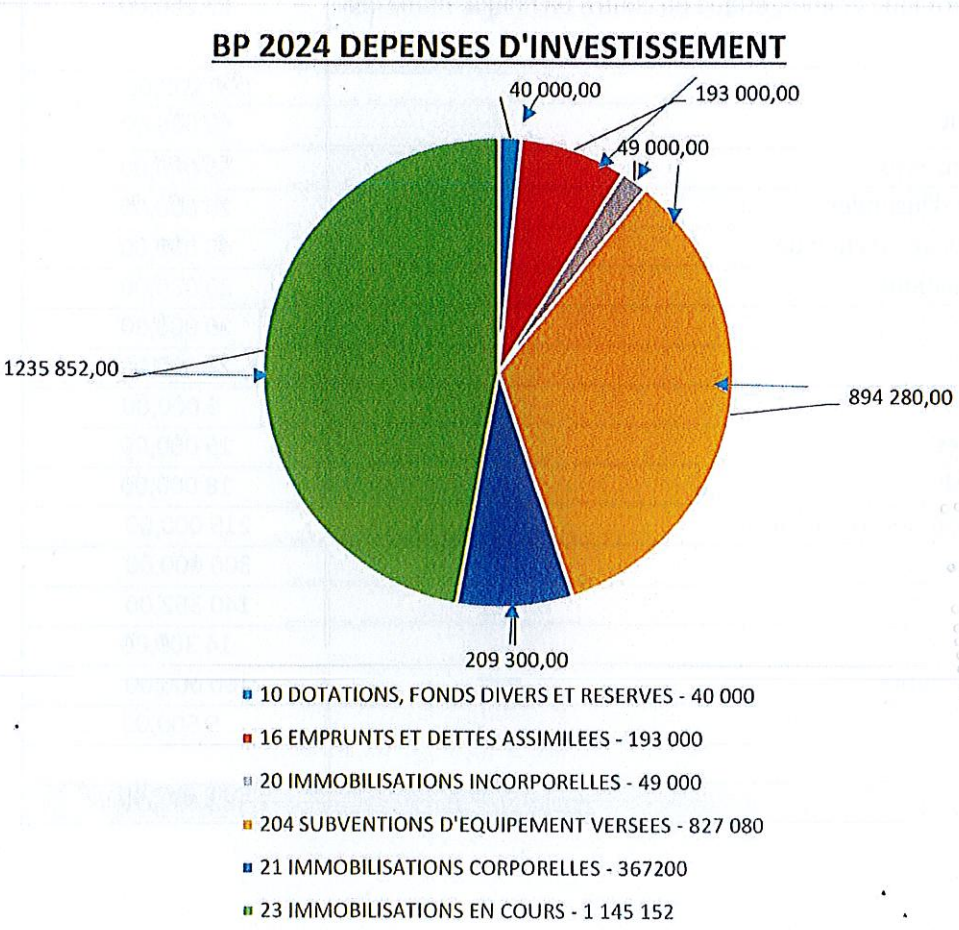
La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) n'est pas encore notifiée pour 2024 prévision de 81 000 €.

Enfin les redevances périscolaires ont été revues à la hausse : 181 000 € de recette.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES PREVISIONS DES DEPENSES 2024 S'ELEVENT A ≃ 2 621 432 € (sans les reports).

Cette année encore la raréfaction des subventions, des concours de l'Etat et des autres partenaires impliquent une réflexion sur les nouveaux investissements et leurs financements.



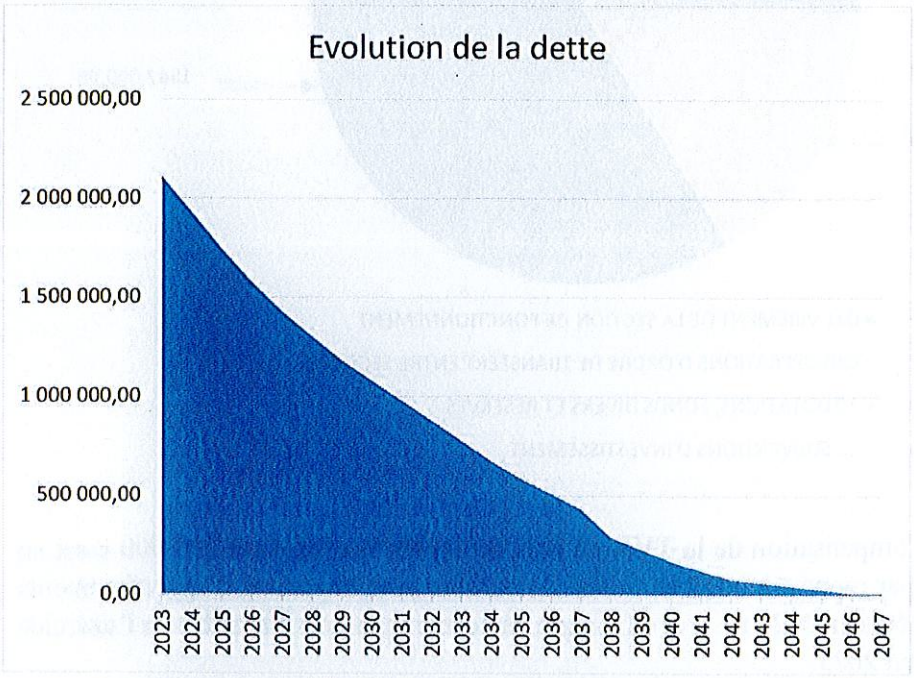
12

LES PROGRAMMES D'ETUDES ET TRAVAUX POUR 2024 : 2 388 432 €

Libellé	Somme
Rénovation thermique et énergétique de l'école élémentaire	332 000,00
Rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle	234 000,00
Rénovation thermique et énergétique de la mairie annexe	28 080,00
Rénovation thermique et énergétique du centre technique municipal	67 200,00
Voirie	690 000,00
Matériel roulant	40 000,00
Acquisitions foncières	50 000,00
Matériel et out d'incendie	20 000,00
Matériel et outillage technique	45 000,00
Matériel informatique	20 000,00
Mobilier	20 000,00
Frais d'étude	29 000,00
Frais d'insertion	5 000,00
Logiciels licences	15 000,00
Réversion CASSB	18 000,00
Eclairage de bâtiments communaux	215 000,00
Parking	300 000,00
Piste verte	140 352,00
Aire de jeux	14 300,00
Travaux de bâtiments	100 000,00
Padel	5 500,00
Total	**2 388 432,00**

LA DETTE ET SON EVOLUTION :

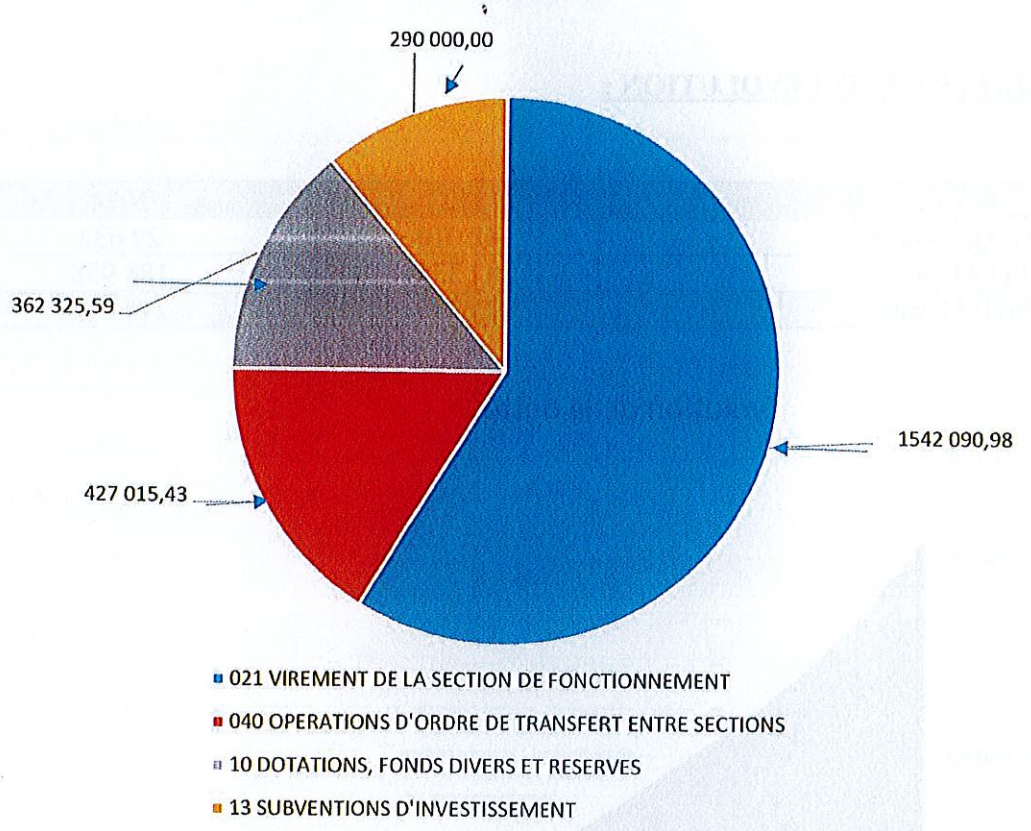
	2023	2024
INTERETS en €	42 010	29 633
CAPITAL en €	182 335	184 958
ANNUITE en €	**224 345**	**214 591**



Notre capacité de désendettement de 1.57 années est un indicateur très positif pour la commune.
Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre :
l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute.
Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

LES PREVISIONS DES RECETTES 2024 S'ELEVENT A : 2 621 432 € (sans les reports).

BP 2024 RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Le Fonds de Compensation de la TVA au taux de 16,404% d'environ 200 000 € est en augmentation par rapport à 2022 en raison du nombre plus important d'investissements en 2022 (récupérés en 2022 n+1) et ce malgré de nombreux restes à réaliser de l'exercice 2022 reportés en 2023.
 Pour rappel, la loi des finances 2016 ouvre le droit à récupération de la TVA aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie payés à compter du 1er janvier 2016.
- Les taxes d'aménagement d'urbanisme : malgré une augmentation en 2022, une prévision prudente de 120 000,00 € sera inscrite pour 2023.
- Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental.
- Aucun emprunt d'équilibre prévu en 2024.

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES A VENIR :

- Poursuite du programme annuel de réfection de la voirie communale.
- Rénovation des équipements sportifs et des jeux pour enfants.
- Passage des luminaires du centre du village de la commune en Leds.
- Réalisation d'une voie douce menant au stade.
- Isolation thermique des écoles et des bâtiments communaux.

PERSPECTIVES POUR LES ANNEES A VENIR :

Comme il a été indiqué plus haut les prévisions pour les années à venir continuerons à être placées sous le signe de la prudence. Les conséquences économiques liées à la situation géopolitique mondiale continuent à impacter les budgets des collectivités.
De plus le retour de l'inflation a fortement impacté les dépenses à caractère général du budget et notamment celles concernant l'énergie et les matières premières.
Il y a aussi les recettes pour lesquelles nous avons des interrogations. Les participations des familles aux repas de cantine scolaire sont maintenant inférieures au coût alimentaire.
Les droits de mutation restent toujours une recette aléatoire eu égard au risque d'une hypothétique crise immobilière et nous avons vu qu'ils ont fortement diminué en 2023.
Les dépenses d'investissement ont été aussi impactées par l'inflation et de nombreux marchés ont été revus à la hausse par le biais d'avenants qui ont fait l'objet d'autorisation du gouvernement. Et là encore nous recevons régulièrement des courriers nous indiquant des augmentations de nos différents fournisseurs.
En tout état de cause la ligne de conduite en matière de dépense sera placée sous le signe de la rigueur avec une relative maîtrise des dépenses de personnel eu égard aux impacts réglementaires subis par notre collectivité et à une vigilance très accrue sur les dépenses de gestion.

CONCLUSION :

Comme cela a été rappelé en première partie, l'exercice budgétaire 2024 s'inscrit dans un contexte économique très tendu en raison de l'inflation et à de nouveaux conflits internationaux.
Il faut noter que, à enveloppe globale constante, certaines communes voient leur dotation augmenter, d'autres diminuer au regard des mécanismes de péréquation horizontale, ce qui est le cas pour notre commune.
Il faut aussi souligner que l'augmentation des dépenses liées à l'énergie ont fortement impacté, à la hausse, les dépenses de fonctionnement même si nous avons été épargnés par une hausse très modéré sur la facture d'électricité puisque nous avions adhéré à un groupent d'achat source d'économie.
Enfin, il faut aussi rappeler la reprise de l'inflation qui, bien que moins importante que l'an passé, obère aussi de nombreux postes budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget 2024 sera fortement impacté par ces variations malgré une maîtrise des dépenses de fonctionnement et par une recherche régulière d'optimisation des recettes et des subventions par les services de la collectivité avec une très bonne collaboration avec le Département du Var.

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2024.

Les projets d'investissement indispensables sont prévus afin de pérenniser l'attractivité de notre village, tout en conservant un endettement (1.57) qui nous place toujours dans la zone verte (ratio d'endettement de 1 à 8 ans).

Cet exercice 2024 répond donc à une volonté de l'équipe municipale d'offrir à la population une qualité de vie et de nouveaux équipements tout en restant vigilant sur la gestion financière de la commune.